



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juin 2020 à 19 h
Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens en ligne et salue les membres du conseil d'arrondissement, les membres de l'administration présents pour la séance par vidéoconférence.

Madame Bourgeois fait un point sur les mesures prises par l'arrondissement en lien avec la COVID-19. Elle souligne par la mise en place de campagnes de prévention spécifique à chacun des quartiers, comprenant, notamment, le déploiement de brigade, l'affichage en plusieurs langues, l'implantation de cliniques mobiles de dépistage, etc. Elle encourage les citoyens présentant des symptômes d'aller se faire tester. Elle fait la mise à jour du bilan de l'arrondissement et offre ses sympathies aux familles touchées.

Elle fait également le point sur les mesures de déconfinement, dont la plus récente est l'ouverture des modules de jeux. Elle explique les mesures qui sont mises à place par l'arrondissement afin d'assurer une ouverture sécuritaire des installations.

La mairesse invite les citoyens à l'assemblée publique sur le projet poussette du boulevard Guin, qui se tiendra en direct sur la chaîne Youtube de l'arrondissement, le 11 juin. Elle ajoute que les informations et les formulaires de question sont disponibles sur le site web de l'arrondissement.

Madame la mairesse fait également l'annonce de l'acquisition d'un terrain boisé de plus de trois hectares au nord du boulevard Perras, près de Boscoville, dans le quartier Rivière-des-Prairies. Cet acquisition permettra d'augmenter la superficie des espaces protégés dans l'arrondissement et, par le fait même, protéger ce terrain de tout développement éventuel.

Enfin, elle aborde le sujet du décès de Georges Floyd et dénonce, par la même occasion tout acte de racisme. Elle ajoute que tous les résidents de l'arrondissement, peu importe leur race ou la couleur de leur peau ont droit à un traitement juste et équitable et s'engage, en tant que mairesse, à défendre les principes de diversité et à s'élever contre tout acte de racisme afin que les droits de tous les citoyens de l'arrondissement soient respectés.

CA20 30 06 0130

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA20 30 06 0131

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE - 5 MAI 2020 - 19 H - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - 25 MAI - 9 H

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De ratifier les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2020, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil du 25 mai 2020, à 9 h

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- 10 questions ou commentaires concernant l'agrandissement du CPE Palou la coccinelle;
 - 1 question concernant le début des travaux de la friche ferroviaire;
 - 1 question concernant la date de réouverture du centre communautaire de RDP;
 - 2 questions concernant la circulation routière en provenance de la rue Jules-Helbronner;
 - 1 question concernant la vitesse sur le boulevard Gouin;
 - 1 question sur le respect de la zone de 3 mètre des propriétés de la rue Jules-Helbronner;
 - 1 question sur l'accès à la bibliothèque de la Ville de Montréal-Est;
 - 1 question concernant la vitesse de circulation sur le boulevard Perras, entre les boulevards Armand-Bombardier et Rodolphe-Forget.
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà partage les propos exprimés par la mairesse concernant la solidarité du conseil afin de se manifester contre le racisme et la tragédie entourant la mort de M. Floyd. Il invite les citoyens à profiter de cet événement pour amorcer une réflexion sur la situation chez nous. Il ajoute que ce jour est l'anniversaire de république Italienne et souhaite bon anniversaire à tous ses concitoyens italiens.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine revient également sur le décès de George Floyd et sur les circonstances entourant sa mort. Elle ajoute que des situations similaires de profilage racial et de discrimination ont eu lieu à Montréal par le passé. Des mesures ont été mises en place depuis, mais elle juge qu'elles sont insuffisantes. Elle recommande la mise en place des mesures qui seront proposées par la motion qui sera adoptée plus tard dans le conseil. Elle ajoute que Montréal doit devenir un chef de file dans la lutte contre toutes les formes de racisme. Elle souhaite ensuite bonne fête italienne et remercie les italiens pour leur contribution au développement de l'arrondissement. Elle félicite les finissants du

secondaire pour leur persévérance en ces temps de pandémie. Elle félicite également les jeunes de la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour leur implication auprès des aînés. Elle souhaite en terminant bon 100^e anniversaire à madame Teda Gentil.

Monsieur le conseiller Richard Guay souhaite également un joyeux anniversaire à Mme Gentil. Il annonce la réouverture de certaines installations et invite les citoyens à sortir de chez eux et à en profiter. Il ajoute que la réfection du parc de la coulée Grou, près de la 132^e Avenue a été complétée et remercie les citoyens qui ont proposés sa réfection. Il souhaite une bonne fête de la St-jean aux québécois, une bonne fête du Canada à tous les Canadiens, ainsi qu'une bonne fête italienne à tous les Italiens.

Madame la conseillère Lisa Christensen annonce la journée mondiale de l'environnement le 5 juin prochain. Pleins d'activités ont été planifiées pour cette journée et elle invite les citoyens à consulter le site montreal.ca pour connaître la programmation. Elle encourage les citoyens à conserver la propreté des espaces verts et publics en déposant leurs déchets dans les endroits appropriés. Elle rappelle qu'avec la période de déménagement qui s'approche qu'il est important que les citoyens ne laissent pas leurs animaux de compagnie derrière. Ils doivent les apporter avec eux, ou s'ils ne peuvent les garder, les porter dans un refuge animal.

Madame la conseillère Suzanne Décarie salue la résilience et la persévérance des commerçants de l'arrondissement depuis le début du confinement. Elle invite les citoyens à encourager les commerçants locaux par l'achat local. Elle souligne que l'Intermarché du boulevard Maurice-Duplessis, du groupe Lagoria, a rendu obligatoire le port du masque à ses clients et les personnes n'en portant pas se verront refuser l'entrée. Elle souligne que le 15 juin prochain sera la journée contre la maltraitance des aînés, qui sont plus susceptibles en cette période difficile. Et demande aux citoyens de réfléchir aux événements inacceptables qui se sont produits dans les CHSLD. Elle demande d'être tolérant et indulgent envers les aînés. En terminant en souhaitant une bonne fête de la St-jean aux québécois, une bonne fête du Canada aux Canadiens et une bonne fête italienne aux Italiens.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel annonce le début des travaux d'aménagement de nouvelles places de stationnement à la Maison du citoyen. Les travaux débuteront également au parc Saint-Joseph où la première aire de jeux inclusive de l'île de Montréal sera aménagée. Deux terrains de balles seront aménagés au parc Saint-Marcel et au parc de l'école secondaire de Pointe-aux-Trembles. Dans ce dernier parc, la piste de BMX sera également réaménagée. Il ajoute qu'en ce qui concerne les sports d'équipe, le gouvernement du Québec n'a pas encore donné le feu vert à la reprise des activités. Il souhaite finalement une bonne St-Jean et une bonne fête du Canada à tous les citoyens.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'un citoyen d'une lettre de demande de soutien au projet d'agrandissement du CPE Palou la coccinelle

CA20 30 06 0132

ADOPTION - PLAN D'ACTION - AGRICULTURE URBAINE - 2020-2022 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

ATTENDU que ce plan d'action permet la mise en œuvre de la politique en agriculture urbaine;

ATTENDU que ce plan d'action et cette politique reflète au mieux les particularités du territoire et les aspirations des acteurs qui y vivent;

ATTENDU que l'arrondissement bénéficie de l'accompagnement du Laboratoire en agriculture urbaine (AU/LAB) qui œuvre autant dans les domaines de recherche et d'innovation qu'en réalisation de projets;

ATTENDU qu'un comité de coordination en agriculture urbaine composé de représentants issus du milieu institutionnel et communautaire ainsi que citoyennes et citoyens fut également consulté afin d'orienter les travaux;

ATTENDU qu'en 2030 ce seront 30 ha du territoire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles qui vibreront d'une agriculture urbaine plurielle et innovante;

ATTENDU que cet objectif sera poursuivi par les orientations suivantes :

- Préserver et mettre en valeur les éléments agricoles patrimoniaux
- Favoriser et faciliter une diversité de projets citoyens
- Soutenir et appuyer les projets communautaires sur le territoire

- Créer un cadre qui soutient les initiatives innovantes du secteur privé
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la vision 30-2030;

ATTENDU que les actions du plan s'inscrivent dans les orientations de la politique;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

Que le conseil d'arrondissement procède à l'adoption du plan d'action en agriculture urbaine.

ADOPTÉ

12.01 1208330002

CA20 30 06 0133

MOTION - PRESSANT - SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) - PROCÉDER - DÉPLOIEMENT - CAMÉRAS PORTATIVES - TENIR SES ENGAGEMENTS - MATIÈRE - INTERPELLATIONS POLICIÈRES - ANNÉE 2020

ATTENDU que le nombre d'interpellations effectuées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a grimpé de 143 % entre 2014 et 2017, alors qu'il n'y a pas eu de hausse notable du nombre d'incidents criminels sur le territoire montréalais;

ATTENDU que depuis 2010, des rapports sur les pratiques de profilage et d'interpellation ainsi que des plans stratégiques pour contrer le profilage racial se sont succédés au sein du SPVM sans pour autant donner des résultats concluants;

ATTENDU qu'entre mai 2016 et avril 2017, le SPVM a mis en place un projet pilote visant à équiper ses policiers de caméras portatives et que les résultats du projet pilote montrent que 69 % des patrouilleurs du SPVM reconnaissent que les caméras portatives peuvent être utiles notamment pour renforcer leur témoignage à la cour;

ATTENDU que le sondage post-projet pilote, présenté dans le rapport du SPVM, a révélé que les citoyens étaient généralement plus satisfaits du service des policiers munis de caméras portatives;

ATTENDU que le rapport 2019 du projet pilote du SPVM sur les caméras portatives recommandait de ne pas aller de l'avant avec un déploiement, citant entre autres des coûts trop élevés, mais que le rapport a grandement surestimé les coûts de l'implémentation des caméras portatives, notamment sur la question des salaires et que l'administration montréalaise s'est basée sur les conclusions dudit rapport afin de ne pas déployer les caméras portatives;

ATTENDU que depuis la fin du projet pilote du SPVM, la technologie des caméras corporelles et du stockage des données s'est améliorée;

ATTENDU que les captations vidéo complètes d'une interpellation ou d'une intervention policière permettront non seulement d'aider les citoyens, les policiers, les instances disciplinaires, déontologiques et judiciaires à éclaircir les circonstances d'une interpellation ou d'une intervention, mais aussi d'inciter les victimes d'abus à porter plainte et à remettre en question un comportement discriminatoire d'un policier;

ATTENDU que, dans une optique d'imputabilité, de responsabilité, de transparence et de renforcement de la confiance du public envers leur service de police, des villes comme New York, Chicago, Los Angeles, Albuquerque, Fort Worth, Oakland et Calgary ont choisi d'implanter les caméras portatives;

ATTENDU que plusieurs études aux États-Unis font état d'une diminution significative de l'usage de la force dans les interpellations policières et des plaintes associées lorsque les policiers portent des caméras corporelles;

ATTENDU que le déploiement à grande échelle des caméras portatives permettra de mettre en place une mesure concrète pour contrer le profilage racial et social au SPVM et rehausser la confiance du public envers le travail des policiers montréalais;

ATTENDU que le Rapport sur les interpellations policières à la lumière des identités racisées publié en octobre 2019 démontre que les personnes issues de minorités visibles sont plus susceptibles d'être interpellées lors de contrôles aléatoires par les policiers du SPVM;

ATTENDU que suite à ce rapport, le SPVM s'est engagé lors d'une consultation publique à adopter une Politique encadrant les interpellations policières ainsi que constituer une équipe spécialisée dans les interventions auprès des communautés culturelles et des personnes ayant des besoins particuliers pour le mois de mars 2020 et que le SPVM a décidé de remettre à plus tard ses engagements à cause de la crise sanitaire;

ATTENDU que le 25 mai dernier, M. George Floyd est décédé suite à une interpellation policière dans la ville de Minneapolis;

ATTENDU qu'une manifestation contre la brutalité et le racisme a eu lieu le 31 mai à Montréal dans la foulée du décès de M. Floyd rassemblant des milliers de personnes et ravivant le débat entourant le racisme systémique;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay
monsieur le conseiller Gilles Déziel
monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine
madame la conseillère Lisa Christensen
madame la mairesse Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

Que la Ville de Montréal prenne l'engagement ferme d'implanter rapidement et de façon permanente les caméras portatives au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

Que la Ville de Montréal presse de Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de publier sa Politique sur les interpellations policière qui devait être publique en mars 2020 et de mettre sur pied une équipe spécialisée dans les interventions auprès des communautés culturelles et de personnes ayant des besoins particuliers qui devait être constituée en mars 2020 également.

ADOPTÉ

15.01

CA20 30 06 0134

OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISE - AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC) - AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA MAISON DE LA CULTURE DE POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-PARC20-01 (5 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc), aux prix de sa soumission, soit au montant de 446 999,81 \$, taxes incluses pour l'aménagement du site de la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, conformément à l'appel d'offres public RP-PARC20-01 (5 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 608 718,62 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1204281008

CA20 30 06 0135

AUTORISER - REPORT - PÉRIODE D'UN MOIS - DATES DE DÉBUT ET FIN - CONTRAT DE SERVICE - AXIA SERVICES -ENTRETIEN MÉNAGER - MAISON DU CITOYEN - 1ER MAI 2020 AU 30 AVRIL 2022 - AUTORISATION DE DÉPENSE- APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 20-18021

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser le report, pour une période d'un mois, des dates de début et fin du contrat de service conclu avec la firme Axia services, au montant de 244 573,67 \$, taxes incluses pour l'entretien ménager de la Maison du citoyen, du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2022. Appel d'offres public n^o 20-18021;

D'autoriser une dépense approximative de 248 526,69 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la clause d'indexation des prix prévue au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1202468008

CA20 30 06 0136

AUTORISER - DÉPENSE - AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT HORS RUE - CADRE DU CONTRAT NUMÉRO # 310102 - À ÊTRE OCTROYÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER (SIRR) - POUR - TRAVAUX VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE - BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - DE LA RUE NOTRE-DAME À LA RUE VICTORIA - ET -TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC ET D'ÉCLAIRAGE - DE LA RUE VICTORIA AU BOULEVARD RÉNÉ-LÉVESQUE - AUTORISER - UTILISATION - FOND DE STATIONNEMENT - POUR FINANCER - PARTIE DES COÛTS DE TRAVAUX DU STATIONNEMENT HORS RUE.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale maximale de 739 327,61 \$ pour l'aménagement d'un stationnement hors rue dans le cadre du contrat numéro # 310102 à être octroyé par le service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour des travaux voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse, dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria et travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boulevard René-Lévesque.

D'autoriser l'utilisation du fond de stationnement au montant de 350 020,15 \$ pour financer une partie des coûts de travaux du stationnement hors rue.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1208663004

CA20 30 06 0137

AUTORISER - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - ENTENTE - HORS PÉRIODE DE CONTRAT - ENTRE - MONTRÉAL BULK LOGISTIQUE INC., - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - TRANSPORT DE NEIGE - OPÉRATION DE CHARGEMENT - 12 AU 14 NOVEMBRE 2019 - AUTORISATION DE DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser un budget supplémentaire pour couvrir les frais occasionnés hors période de contrat pour le transport de neige lors de l'opération de chargement qui s'est tenue du 12 au 14 novembre 2019, par l'entreprise Montréal Bulk logistique Inc. - Appel d'offres public numéro 15-14748;

D'autoriser une dépense de 6 131,05 \$, taxes incluses, à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la concertation des arrondissements.

ADOPTÉ

20.04 1152726026

CA20 30 06 0138

OCTROI - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - FIRME D'INGÉNIERIE -BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. - CONCEPTION - RÉALISATION - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES UNITÉS DE DESHUMIDIFICATION - CENTRE AQUATIQUE DE RIVIÈRE DES PRAIRIES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES NO IMM.SP20-02 (1 SOUMISSIONNAIRE)

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Bouthillette Parizeau Inc., cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services professionnels pour la conception et la réalisation des travaux de remplacement des unités de déshumidification au centre aquatique de Rivière-des-Prairies (889), et ce, au montant de 175 337 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro IMM.SP20-02;

D'autoriser une dépense de 254 238,65 \$, taxes incluses afin d'inclure, le cas échéant, les frais contingents et incidents;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1207288003

CA20 30 06 0139

OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISE - 2632-2990 QUÉBEC INC. - LES EXCAVATIONS DDC - LOCATION DE DEUX RÉTROCAVEUSES AVEC OPÉRATEURS, ENTRETIEN ET ACCESSOIRES - DURÉE D'UNE ANNÉE - OPTION DE PROLONGATION - UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 20-18184 (2 SOUMISSIONNAIRES).

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme 2632-2990 Québec Inc., (Les Excavations DDC), aux prix de sa soumission, soit au montant de 164 414,25 \$, taxes incluses pour la période saisonnière 2020 avec la possibilité d'une année optionnelle saisonnière 2021 au même montant, conformément à l'appel d'offres public numéro 20-18184 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 164 414,25 \$, taxes incluses, à cette fin, pour l'année 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Cette dépense est assumée à 71,47 % par la division de la voirie et la division de l'horticulture et des parcs et par 28,53 % par la ville centre par le programme de la forêt urbaine.

ADOPTÉ

20.06 1204281027

CA20 30 06 0140

OCTROI - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - (G.I.E) 8418748 CANADA INC., - ACQUISITION DES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS - HYGIÈNE INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENTALE - RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS - SUIVI DES TRAVAUX FUTURS - DÉCONTAMINATION FONGIQUE D'UN PARTIE (GLACE 1) - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT (0763) - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION - DEMANDE DE PRIX NO IMM.SP20-04.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroi d'un contrat de gré à gré à la firme (G.I.E) 8418748 Canada Inc., pour l'acquisition des services professionnels spécialisés en hygiène industrielle et environnementale pour la réalisation des plans et devis et le suivi des travaux futurs de la décontamination fongique d'une partie (Glace 1) de l'aréna Rodrigue-Gilbert (0763), au montant de 31 106,49 \$, incluant les taxes, le tout conformément à la demande de prix numéro IMM.SP20-04;

D'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin ;

D'autoriser une dépense de 50 719,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1205956001

CA20 30 06 0141

APPROBATION - CONVENTION - INTERVENUE - ENTRE - ARRONDISSEMENT ET L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET DES PROFESSIONNELS DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON-RÉCURRENTÉ - PÉRIODE - DU 5 JUIN 2020 AU 4 JUIN 2021 - DESTINÉ - CONTRIBUER - REVITALISATION ET DYNAMISME ECONOMIQUE - VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020-2021;

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ pour la période du 5 juin 2020 au 4 juin 2021, afin de réaliser son plan d'action destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1201528004

CA20 30 06 0142

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME LES PETITS SOLEILS DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - SOUTIEN - RÉALISATION - CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ - CLIENTÈLE ÂGÉE DE 6 À 17 ANS - VIVANT - AVEC - DÉFICIENCE INTELLECTUELLE OU UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME - PÉRIODE ESTIVALE 2020 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver un projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant d'un montant de 20 800 \$ à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île, pour la réalisation de son camp de jour spécialisé durant la saison estivale 2020, pour la clientèle âgée de 6-17 ans vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1201790002

CA20 30 06 0143

MODIFICATION - CONVENTION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - RÉALISATION - PROGRAMME ECO-QUARTIER - ANNÉE 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la modification de la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'organisme Eco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation du programme éco-quartier, pour l'année 2020.

ADOPTÉ

20.10 1194939003

CA20 30 06 0144

**APPROBATION - CONVENTION - ORGANISME - MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-
POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION - OFFRE DE MARCHÉ PUBLIC - DANS
L'ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2020 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉDICTION -
ORDONNANCES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et l'organisme "Marchés publics de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles", pour la tenue d'un marché public pour l'année 2020;

D'octroyer une contribution financière de 40 000 \$ (taxes incluses) à cet organisme pour l'année 2020;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance numéro OCA20-(M-2)-001 jointe à la présente, permettant l'établissement d'un marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA20-(B-3)-002 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA20-(P-1)-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315)), l'ordonnance numéro OCA20-(RCA09-Z01)-002 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'autoriser le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques par intérim, ou son représentant, à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

20.11 1201528003

CA20 30 06 0145

**ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES -
PÉRIODE - AVRIL 2020 - MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 28 MARS AU
1ER MAI 2020 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - ET - LISTE DES
TRANSACTIONS EFFECTUÉES SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - AVRIL 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'avril 2020 et en matière de ressources financières pour la période du 28 mars au 1er mai 2020;

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'avril 2020 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'avril 2020.

ADOPTÉ

30.01 1202468011

CA20 30 06 0146

DÉPÔT - RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019 -ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'UTILISATION ET RENFLOUEMENT DES SURPLUS DÉGAGÉS - EXERCICE FINANCIER 2019 DE LA VILLE DE MONTRÉAL - ADOPTÉE - CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2020 - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - ARRONDISSEMENT - AUTORISATION DES VIREMENTS DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal le 20 avril 2020, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renfloement des surplus, de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT les surplus de gestion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles totalisent 2 199 800 \$ pour l'exercice financier 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'affectation d'une somme de 420 537 \$ à la réserve pour imprévus ;

D'approuver l'affectation d'une somme de 1 779 263 \$ pour divers besoins de l'arrondissement soit:

- un montant de 1 100 000 \$ affecté à la réalisation de divers travaux capitalisables dans les bâtiments de l'arrondissement;
- un montant de 473 000 \$ affecté au cours de service (voirie);
- un montant de 56 324 \$ affecté au Fonds local pour la délinquance;
- le solde de 149 939 \$ affecté aux surplus libres de l'arrondissement;

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

De procéder à la ventilation des surplus de 2019, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et autoriser les virements de crédits à cet effet.

ADOPTÉ

30.02 1202468003

CA20 30 06 0147

RAPPORT - MAIRESSE - FAITS SAILLANTS - RÉSULTATS FINANCIERS 2019 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport de la mairesse sur les faits saillants des résultats financiers 2019 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

De procéder à la publication de ce document dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à le distribuer de porte à porte chez les citoyens.

ADOPTÉ

30.03 1202468004

CA20 30 06 0148

ACCEPTER - VERTU - ARTICLE 85.1 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, C. C-11.4) - OFFRE - ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE - PRENDRE EN CHARGE - ACTIVITÉS D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE, DE LA SIGNALISATION ET DU MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉ

30.04 1204281029

CA20 30 06 0149

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - LES RELEVAILLES DE MONTRÉAL - POINTE-AUX-FÊTES - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 500 \$ à Les Relevailles de Montréal, pour leur campagne de financement;
- 250 \$ à Pointe-aux-Fêtes pour la 5e édition de la fête nationale.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1204860005

CA20 30 06 0150

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-038

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-Z01-038 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet vise principalement l'ajout de dispositions relatives à l'agriculture urbaine ».

40.01 1205909005

CA20 30 06 0151

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-038

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-038 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet vise principalement l'ajout de dispositions relatives à l'agriculture urbaine »

QUE ce premier projet de règlement soit soumis, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 22 mars 2020 portant le numéro 2020-008 (modifié par l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020), de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de date de publication d'un avis public à cet effet.

ADOPTÉ

40.02 1205909005

CA20 30 06 0152

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-007

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-PIIA01-007 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet vise principalement à assujettir la construction ou la modification d'une serre sur le toit d'un bâtiment à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ».

40.03 1205909006

CA20 30 06 0153

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-007

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-007 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet vise principalement à assujettir la construction ou la modification d'une serre sur le toit d'un bâtiment à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ».

QUE ce premier projet de règlement soit soumis, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 22 mars 2020 portant le numéro 2020-008 (modifié par l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020), de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de date de publication d'un avis public à cet effet.

ADOPTÉ

40.04 1205909006

CA20 30 06 0154

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 13 AU 28 MAI 2020 - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-30096

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite tenue du 13 au 28 mai 2020 concernant le projet de règlement numéro RCA20-30096 intitulé : « Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 15990, rue Notre-Dame Est, sur le futur lot assemblé constitué des lots 1 875 530 et 1 875 531 du cadastre du Québec, dans le district de La Pointe-aux-Prairies », en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ c. S-4.1.1).

ADOPTÉ

40.05 1208238007

CA20 30 06 0155

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-30096

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen
monsieur le conseiller Gilles Déziel,
monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,
madame la conseillère Suzanne Décarie,
monsieur le conseiller Richard Guay,
madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA20-30096 intitulé : « Règlement permettant l'agrandissement et l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 15990, rue Notre-Dame Est, sur le futur lot assemblé constitué des lots 1 875 530 et 1 875 531 du cadastre du Québec, dans le district de La Pointe-aux-Prairies », en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ c. S-4.1.1).

ADOPTÉ

40.06 1208238007

CA20 30 06 0156

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 13 AU 28 MAI 2020 - ADOPTION - CERTIFICAT - DEROULEMENT CONSULTATION ÉCRITE - DEMANDE - DÉROGATION MINEURE - 16225, RUE FORSYTH

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite tenue du 13 au 28 mai 2020 concernant la demande de dérogation mineure pour le 16225, rue Forsyth

ADOPTÉ

40.07 1205270003

CA20 30 06 0157

DÉROGATION MINEURE - 16225, RUE FORSYTH - DISTRICT LA POINTE-AUX-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, prend en considérant le rapport de consultation écrite tenu du 13 au 28 mai, déposé précédemment. Aucune personne ne s'est manifestée pendant la période de consultation écrite.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 3 avril 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure, quant à l'article 91 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la marge de recul minimale d'un bâtiment multifamilial incendié situé au 16225, rue Forsyth, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, madame Ève St-Pierre, en date du 6 mars 2020, minute 88, afin de permettre une marge de recul arrière minimale de 5,62 mètres, au lieu de 6 mètres. Demande dérogation mineure numéro 3001842154

ADOPTÉ

40.08 1205270003

CA20 30 06 0158

PIIA - MAISON ANTOINE-BEAUDRY - 14678, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance spéciale du 19 mai 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 161 des sections 13 et 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs aux travaux d'entretien et de réfection de la Maison Antoine-Beaudry située au 14678, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 456 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans et du document déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 5 mai et du 12 mai 2020 et aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3001882934.

ADOPTÉ

40.09 1203469002

CA20 30 06 0159

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-012 - IMPLANTATION - PANNEAUX D'ARRÊT - AVENUE ANDRÉ-AMPÈRE - HAUTEUR - AVENUE JULES-TREMBLAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA20-(C-4.1)-012, visant l'installation des panneaux d'arrêt sur l'avenue André-Ampère, à la hauteur de l'avenue Jules-Tremblay, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches de cette intersection;

De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.10 1204281026

CA20 30 06 0160

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT - PÉRIODE DÉBUTANT LE 3 JUIN 2020.

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De désigner madame Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, mairesse suppléante d'arrondissement, pour la période débutant le 3 juin 2020 et ce, pour une période d'une année, soit jusqu'au conseil d'arrondissement du mois de juin 2021.

ADOPTÉ

51.01 1204860004

CA20 30 06 0161

LEVÉE - SÉANCE

À 20 H 33,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2020.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement